

VÉRIFICATION DES COMPTES DE LA LBARA

SAISON 2018 / 2019

Compte tenu de la date de l'AG en juin, les comptes ont été arrêtés le 17 mai 2019. Nous avons eu à vérifier toutes les factures du 1^{er} septembre 2018 au 17 mai 2019, pour un total de 164 factures. Au regard de l'exercice du compte financier pour la période ci-dessus, ces chiffres ne nous donnent pas des informations significatives d'une saison complète, donc pas de possibilité de comparaison.

Nous avons eu à notre disposition :

- Les comptes financiers 2017 et 2018 reconstitués (du 1^{er} janvier au 31 décembre)
- Le compte financier arrêté au 17 mai 2019
- L'ensemble de toutes les factures du 1^{er} septembre 2018 au 17 mai 2019
- Tous les relevés bancaires 2018 et 2019

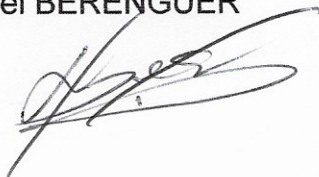
Au regard des éléments ci-dessus, nous certifions que les comptes arrêtés au 31/12/2018 et les comptes arrêtés au 17 mai 2019 de la **Ligue de Billard Auvergne-Rhône-Alpes** sont véritables et sincères.

Les vérificateurs aux comptes suggèrent une réorganisation de la trésorerie de la Ligue compte tenu d'une AG en juin.

Pour cela notre préférence serait d'avoir un compte financier par année civile, et nous vous proposons de valider le compte financier en date du 31/12/2018.

Saint-Chamond, le 4 juin 2019

Manuel BERENGUER



Alain KURADJIAN

